



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/19

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour
l'exercice 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'autorité territoriale à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

Des objectifs stratégiques sont définis, notamment au niveau national :

- Rythme de réduction des émissions des gaz à effet de serre avec des points de rendez-vous réguliers : 2020 puis 2050. La réduction de la consommation énergétique du bâti existant est notamment fixée à 38% d'ici 2020. La réduction des émissions dues au transport est également planifiée. La création des marchés des quotas carbone et certificats d'économie d'énergie répond par exemple à cette logique,
- Biodiversité et milieux naturels : sont définis des objectifs en termes d'aires naturelles protégées, de continuité écologique, de réduction de la consommation de produits phytosanitaires, de qualité des milieux aquatiques ou encore de recours à des matériaux de construction renouvelables et gérés durablement,
- Prévention des risques: les objectifs se déclinent en taux de particules fines dans l'air, d'exposition au bruit et de gestion des risques naturels et technologiques,
- Cohésion urbaine et solidarité : la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe différents objectifs, en particulier : lutte contre les inégalités ; lutte contre les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ; égalité d'accès aux droits ; garantie de sécurité publique ; valorisation de l'histoire et patrimoine des quartiers,
- Economie, dont sociale et solidaire : la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire organise et vise à assurer la promotion de cette activité. Ses opérateurs présentent notamment une gouvernance spécifique, une gestion caractéristique des bénéfiques et l'obligation de constitution de réserves impartageables et ne pouvant être redistribuées. Le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire assure en particulier la diffusion des bonnes pratiques dans les domaines de la gouvernance, concertation dans l'élaboration de la stratégie d'entreprise, territorialisation de l'activité économique et des emplois, politique salariale et exemplarité sociale, et mise en œuvre des principes d'égalité d'accès à l'emploi. Les régions ont la responsabilité de définir la stratégie dans ce domaine. Le bénéfice de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » est de plein droit pour différents acteurs dont les entreprises d'insertion, les ateliers et chantier d'insertion, les régies de quartier ou encore les établissements et services accompagnant et accueillant des enfants et adultes handicapés.

C'est au niveau local que ces orientations et objectifs stratégiques trouvent une déclinaison opérationnelle. Le présent rapport présente cet état des lieux au titre de l'année 2016 et à l'échelle du territoire communal.

I.1. BATIMENT A ENERGIE POSITIVE

Le renforcement de la réglementation thermique est continu depuis le premier choc pétrolier. Au-delà du respect des normes d'isolation thermique (Réglementation Thermique 2012 en l'espèce), la ville a fait le choix d'engager différentes opérations allant au-delà des présentes obligations. Un double objectif est poursuivi : d'une part, explorer de nouvelles solutions techniques économiquement innovante et d'autre part, anticiper de futures évolutions réglementaires qui pourraient potentiellement impacter l'ensemble du patrimoine municipal. En l'occurrence, il est prévu que la Réglementation Thermique 2020 impose des bâtiments au bilan énergétique équilibré : le bâtiment devra produire autant d'énergie qu'il n'en consomme.

Cette démarche a conduit à entreprendre le projet de construction de la maison de quartier des Cannes. Initialement « énergie 0 », les dernières évaluations font état d'un bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme.

L'appropriation par le grand public de la thématique énergétique est également favorisée via deux afficheurs grands format présentant en temps réel aux usagers les consommations et productions.

La mise en service du bâtiment a été effective au mois de mai 2016.

I.2. PLAN DE RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La ville d'Ajaccio poursuit sa politique de renouvellement de l'éclairage public dont les objectifs sont de réduire les consommations en énergie, de réduire les coûts de maintenance et de clarifier la situation des réseaux publics en domaine privé.

Différentes actions se poursuivent :

- remettre à plat les contrats de fourniture en électricité et les renégocier
- intégrer le diagnostic de l'éclairage public dans un SIG afin de mieux connaître les différents outils et d'optimiser leur fonctionnement
- assurer un suivi régulier des consommations afin de pouvoir intervenir rapidement
- mener des opérations de relamping avec des lampes LED et voir les gains en éclairage et les baisses de consommation

L'élaboration du schéma directeur de rénovation de l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de subvention fin 2016 et sera mené tout au long de l'année 2017 afin de pouvoir identifier les opérations à mener dès 2018 et répondre à l'appel à projet de l'AAUC.

I.3. PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS ET ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

La ville d'Ajaccio a initié en 2016 un partenariat avec l'ADEME et la CDC pour la réalisation d'un audit énergétique complet d'un panel de bâtiments communaux.

La mission consistera donc à réaliser un ensemble d'audits énergétiques approfondis des bâtiments de la ville d'Ajaccio pour permettre de déterminer précisément la nature des travaux d'économies d'énergie à réaliser, les conditions de mise en œuvre et les montants d'investissements à envisager avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% dans ces bâtiments.

L'audit énergétique sur chaque bâtiment comportera trois phases majeures :

- un état des lieux précis de l'existant et son analyse qualitative, quantitative et illustrées;
- l'élaboration de préconisations techniques et la construction de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration, portant à la fois sur le fonctionnement et les investissements à venir répondant aux objectifs détaillés ci-après;
- l'élaboration d'un bilan financier, répondant aux objectifs détaillés ci-après.

Objectifs

L'audit permettre de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessitent ses bâtiments pour améliorer leur performance énergétique et conduire à la proposition de plans d'actions d'optimisation et d'amélioration des bâtiment en matière d'efficacité et de sobriété énergétiques, inscrits dans une démarche globale de Développement Durable répondant aux exigences suivantes :

- la réduction des impacts, tant en termes de consommation d'énergie que d'émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de baisse des consommations d'énergie de 75% par rapport à la consommation constatée du bâtiment. Si les contraintes techniques du bâtiment ne permettent pas d'atteindre ce niveau de performance, le niveau maximal de consommations d'énergie requis sera celui du label Bâtiment Basse consommation rénovation 2009),
- l'amélioration du confort thermique hiver comme été des occupants mais également acoustique si la structure du bâtiment et/ou les usages rendent cette amélioration acoustique nécessaire,
- la maîtrise des coûts d'exploitation liés aux consommations d'énergie,
- la préservation de la spécificité architecturale du bâti,
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation adaptés au bâti ancien, préservant les échanges hygrothermiques du bâti
- l'utilisation et la mise en œuvre de matériaux et techniques de rénovation ayant un faible contenu en énergie grise,
- l'amélioration de la qualité de l'air dans le bâtiment (matériaux de construction et ventilation),
- la compatibilité avec les travaux envisagés ou à envisager pour la mise en accessibilité des bâtiments,
- la faisabilité financière de l'opération

II.RESILIENCE

II.1. LUTTE CONTRE LES RISQUES NATURELS

La canicule de 2003, les inondations de mai 2008, les dégâts occasionnés place Miot par la tempête de 2009 et ceux de février 2014 à la Confina, tous ces évènements viennent nous rappeler l'imprévisibilité des éléments et la nécessité de se préparer à l'éventualité d'un risque majeur.

Plus largement, le territoire d'Ajaccio est confronté à différents risques naturels :

- le risque feu de forêt dont les mesures de prévention notamment en terme de débroussaillage obligatoire sont précisées par arrêté préfectoral,
 - le risque mouvement de terrain et ravinement étudié dans le cadre du « plan de prévention des risques mouvement de terrain et ravinement » prescrit en 2011,
 - les études relatives au risque inondation par submersion marine sont, quant à elles, en cours de programmation par l'Etat,
- le risque inondation étudié dans le cadre des « Plans de Prévention du Risque Inondation » approuvés à l'échelle des bassins versants du Prunelli, de la Gravona et San Remedio, Arbitrone, Cannes et Salines.
Le programme est d'ores et déjà largement avancé puisque les bassins de rétention paysagers d'alzo di leva Est puis du Finosello ainsi que les exutoires des Cannes-Salines ont été réalisés, pour un montant de 12 M€. Ce programme d'envergure a connu un avancement notable dès mi-2016 avec le démarrage des travaux de requalification, dont le réseau hydraulique, d'une dizaine de voiries aux Cannes et Salines pour un montant total dépassant 15 M€. Une seconde tranche de travaux est d'ores et déjà prévues dès septembre 2017 pour finaliser cette mise à niveau selon un niveau de commande publique atteignant cette fois 23 M€.

Concernant les inondations, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'Ajaccio prévoit une intervention multidisciplinaire : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ; surveillance, prévision des crues et inondations ; alerte et gestion de crise ; prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ; actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ; gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Concernant la lutte contre les incendies, la ville d'Ajaccio a signé en 2016 une convention avec l'office de l'environnement afin de définir sur les périmètres sensibles les parcelles privées à contrôler. Par ailleurs, la ville a inscrit dans son budget 2017 des prestations de débroussaillage afin d'entretenir correctement les parcelles communales boisées situées en zone U du PLU. Une communication sera faite au 1^{er} trimestre 2017 pour sensibiliser les ajacciens sur la lutte contre les incendies et l'interdiction de brûler les végétaux en zone urbaine.

II.2. GESTION DES RISQUES INDUSTRIEL ET TECHNOLOGIQUE

Ce risque correspond à un événement accidentel dans une installation localisée et fixe, qui met en jeu des produits ou des procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens, et l'environnement.

Trois sites sont répertoriés à enjeux à l'échelle du territoire :

- Le dépôt pétrolier de Corse (DPLC), (AS- «Seuil Bas») situé à Ajaccio dans la zone industrielle du Vazzio stocke du SP95, du GO, du fioul domestique, du Jet, pour une capacité totale de 18 000 m³,
- Le centre emplisseur ELF /Antargaz du Ricanto (AS « Seuil Haut ») situé à Ajaccio stocke 1 000 tonnes de butane et propane,

- La station GDF de Loretto (AS-«Seuil Haut») située à Ajaccio stocke 3 130 tonnes de butane.

Ce dernier site apparaît comme très handicapant pour le développement de la capitale régionale. Sur la base de cette analyse, la municipalité a initié et conduit les négociations visant à diminuer le risque correspondant.

Le processus est en cours de finalisation avec la signature en cours de la convention multi-partite GDF Suez, Conseil Départemental de Corse du Sud, Collectivité Territoriale de Corse et Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien prévoyant le déplacement et la limitation du risque à la source du stockage de butane.

Les mesures supplémentaires correspondantes représentent un investissement exceptionnel de plus de 58 M€.

La politique de prévention reste affirmée avec la signature en Aout 2016 du plan de prévention des risques correspondant (enquête publique réalisée du 29/03/16 au 2/05/16).

Le calendrier de déplacement avec encoffrement des cuves prévoyant un début d'exécution des travaux en septembre 2017, permettra une mise en service du nouveau site fin 2021. Le cercle de danger sera alors réduit de 1km à environ 100 m de rayon.

II.3. UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE AU SERVICE DE L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Depuis 2015, la ville d'Ajaccio a inscrit dans son projet d'organisation une direction de l'environnement et des aménagements paysagers au cœur d'une Direction Générale Adjointe de la proximité.

Cette organisation traduit la volonté de mettre le développement durable au centre des préoccupations et des interventions sur le cadre de vie :

- Les démarches de labellisation se mettent en place : le Zéro phyto s'impose à la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville s'est portée candidate au label pavillon bleu, la charte PELAGOS a été reconduite.

- Une approche environnementale de gestion et d'aménagement des plages a été mise en œuvre en 2016 (réduction des reprofilages des plages, respects des hauts de plage) et se poursuivra en 2017 par une réflexion sur un nettoyage des plages plus respectueux.

La ville a également engagé l'élaboration des profils de vulnérabilité des plages qui permettra par une meilleure connaissance du contexte de chaque plage et dès validation par l'ARS de définir de nouveaux protocoles de gestion des eaux de baignades.

En 2016, toutes les eaux de baignade ont été classées de bonne qualité. La ville s'était particulièrement préparée à la saison estivale (curage de réseaux, travaux sur les réseaux pluviaux) pour garantir une qualité de la baignade sur Ajaccio.

- La réflexion sur l'arbre en ville a été engagée en 2016 et fera l'objet d'une communication en 2017.

Une expertise particulière est menée sur les palmiers et la lutte contre le charançon rouge. Le traitement par endothérapie retenu par la ville a des résultats mais il conviendrait d'avoir une action collective et coordonnée avec les privés. La ville a décidé de poursuivre la lutte contre le charançon et le maire proposera la mise en place d'un comité de pilotage réunissant les services

de l'Etat, la FREDON, les communes du bassin ajaccien, les prestataires et les syndics dès le mois de février 2017. Une nouvelle stratégie doit être mise en place pour sauver l'emblème de la ville et devenir territoire expérimental.

- L'aménagement du jardin de la station d'épuration des sanguinaires (CAPA – Ville) a été réalisé et sera finalisé en 2017, un projet global sur les MILELLI est en cours de réflexion tant sur la dimension patrimoniale, historique qu'environnementale, certaines actions de rénovation du petit patrimoine se mettent en place dès 2017. Les aménagements d'espaces publics se réalisent dans el cadre de l'ANRU Cannes – Salines. L'augmentation de surfaces végétalisées participe à la réduction du bilan carbone, à la biodiversité des milieux et à la cohésion sociale en fournissant un meilleur niveau d'aménités.

- La direction de l'environnement a commencé en 2016 a travaillé sur une réorganisation des méthodes et process en intégrant la gestion différenciée des espaces selon leur qualité, leur situation, leurs usages. Cela permet de rationaliser les moyens, de réduire les intrants et d'avoir une approche plus respectueuse de la biodiversité.

- Le tri des déchets est au cœur des préoccupations de la ville : déchets de chantiers, déchets verts, papier, déchets électriques... le quai de transfert situé à RANUCCHIETTO fait l'objet d'une gestion très attentive. De multiples opérations coup de poing sont menées sur différents secteurs de la ville. Les éléments collectés sont triés.

- Le tri du papier sera effectif dans toutes les écoles fin 2017

Le tri emballages est en cours d'étude dans les cuisines de production de la Ville. Aujourd'hui, seules les boites métalliques sont collectées par la CAPA sur la cuisine des Jardins de l'Empereur. La Ville étudie la possibilité de collecter l'ensemble des emballages (cartons, boites métalliques, barquettes, etc.) dans toutes les cuisines,

- Sur les temps périscolaire (TAP) et extrascolaire (ALSH), la valorisation des déchets et leur recyclage sont favorisés : création artistique à partir d'objets et de matériaux de récupération, compostage (ALSH),

- Introduction de produit BIO dans les repas des cantines scolaires : 8 produits par mois actuellement,

- Une action en partenariat avec le SYVADEC et intitulée « étude pour l'accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire », est menée depuis janvier 2017. Cette prestation se déroule de la manière suivante :

- De janvier à février : définition des matériels nécessaires au tri des bio déchets,
- De janvier à juin : diagnostic pour qualifier et quantifier les pertes et gaspillage alimentaire,
- Juin : élaboration d'un plan d'actions pour identifier les pratiques vertueuses et les leviers de réduction des pertes et gaspillage,
- De septembre à décembre : mise en œuvre des préconisations des plans d'actions.

- La réduction des déplacements est toujours un objectif mais s'avère difficile à mettre en œuvre compte tenu de l'étendue du territoire communal et de l'éclatement des services et des équipements.

La ville participe activement à l'élaboration du Plan de Déplacements urbains par la CAPA. Elle met en œuvre dans le cadre d'un plan pluri annuel d'investissements des actions d'amélioration du cadre de vie et notamment des trottoirs ce qui permet d'améliorer les conditions de circulation des piétons et donc de réduire l'usage de la voiture à l'intérieur d'un quartier.

1 million d'€ a été engagé sur la réfection de la voirie en aménagement de surface en 2016.

La ville réfléchit également à la conservation de cheminements piétons à l'intérieur des quartiers voire d'opérations privées. Une cartographie sera réalisée sur certains quartiers en 2017 et viendra nourrir le PDU.

Enfin, en 2016, la ville a finalisé le projet de Poste central de régulation de trafic qui a pour objectif de mettre en place un système intelligent de régulation des feux tricolores avec comme objectifs principaux :

- réguler le trafic et améliorer les conditions de circulation
- mettre aux normes les traversées piétonnes et faciliter les circulations piétonnes
- prioriser le passage des bus aux différents carrefours à feux

Ce système informatique et ces travaux vont dans le sens de réduire l'impact des circulations automobiles (moins d'émission de carbone et de particules fines par réduction des embouteillages, de favoriser le passage du bus et augmenter la part du transport collectif dans le trafic, de faciliter et sécuriser les circulations piétonnes. Impacts réduits sur la santé et la qualité de l'air.

- Un véhicule électrique sera livré début 2017. Les aspi gloutons ont fait leur apparition à la propreté urbaine. Nous avons un excellent retour de l'utilisation de ces nouveaux équipements. En 2017, la ville va accroître son parc de véhicules électriques en se portant acquéreur de véhicules utilitaires pour les services opérationnels.

- La ville s'est associée à la CTC et l'AAUC, dans une candidature pour Labellisation « Hydrogène dans les territoires », Hy-P-A-Corsica, Hydrogène en Production Autonome en Corse. L'idée est de produire de l'hydrogène par le biais d'énergies renouvelables et de pourvoir le parc automobile de la ville d'ajaccio de véhicules alimentés à l'H2.

Enfin, le service communal d'hygiène et de santé s'est impliqué tout au long de l'année dans l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère.

III. RESPONSABILITE SOCIALE ET VILLE INCLUSIVE

III.1. EGALITE D'ACCES AUX RESSOURCES ET AUX DROITS

Un développement de nouveaux services a été réalisé dans les MSP : outil du service ALLO MAIRIE qui permet de déposer une doléance directement dans les MSP et possibilité de réaliser certaines formalités d'état civil.

Il s'agit de rapprocher le service public du citoyen et d'éviter des déplacements inutiles vers l'hôtel de ville.

En 2016 la ville, accompagnée financièrement par l'Etat a réalisé un effort particulier en matière d'accès aux ressources et aux droits de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville, et notamment du quartier des Jardins de l'Empereur.

Une convention a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, le Défenseur des Droits et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes qui a conduit à la labellisation par l'Etat de la Maison des Services Au Public (MSAP) des Jardins de l'Empereur. L'objectif de cette convention est de permettre aux agents municipaux d'être en capacité d'assurer une information de premier niveau concernant ces organismes nationaux au bénéfice de la population du quartier.

Par ailleurs, une médiathèque a été créée pour favoriser l'accès à la culture et rompre le sentiment d'isolement des habitants du quartier. Le programme d'activités culturelles de cette nouvelle structure, financé par le Contrat de Ville, a été élaboré en concertation avec le Conseil Citoyen du quartier.

Enfin, le recrutement d'un coordonnateur des politiques publiques, co-financé par l'Etat et la CAPA, va permettre d'optimiser les moyens publics dédiés au quartier par les différentes collectivités et associations.

III.2. MIXITE SOCIALE ET LUTTE CONTRE LA DIVISION SPATIALE

La ségrégation spatiale des populations, notamment sur la base de l'accès au marché du logement, constitue une tendance spontanée du développement urbain.

Ce mécanisme a conduit dans un premier temps à la dualité centre historique / faubourg. Le temps a, depuis, redonné une continuité relative à cet ensemble.

La forte croissance d'après guerre a reconduit à plus grande échelle cette tendance : la réalisation de vastes ensembles immobiliers a donné accès, à grande échelle, à la modernité et au confort ; ces réalisations ont aussi conduit à concentrer les classes les plus populaires sur certains quartiers spécifiques.

L'accélération du Programme de Rénovation Urbaine engagée par la municipalité est de nature à transformer la qualité urbaine de ces quartiers et donc leur attractivité : requalification qualitative des espaces et aménagement intégré des espaces ouverts à l'urbanisation sont sécurisés et programmés pour la période 2015-2019.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2016 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

PREND ACTE

De la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville d'Ajaccio pour l'exercice 2016 conformément au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à sa circulaire d'application en date du 3 août 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

 Laurent MARCANGELI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Page 10 sur 10

